

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le - 2 AVR. 2021

ID : 087-200071942-20210315-2021_048-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2021

15 MARS 2021

**Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche**



Communauté de communes
Haut-Limousin en Marche

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
LE RAPPEL CONTEXTUEL	3
UN CONSTAT	4
RETABLIR UN EQUILIBRE STRUCTUREL ET TROUVER DES SOLUTIONS PERENNES	5
I - LES DEPENSES DE FONTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL	6
II - LES RECETTES DE FONTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL	11
III – LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	19
IV – BUDGETS ANNEXES	20
Annexe 1 – STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL	36

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), **afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif**, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi pour les communes d'au moins 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants.

Le DOB a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement, la gestion de la dette, ou l'évolution du personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport est transmis aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil communautaire. Il est également mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du "Haut-Limousin en Marche", dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires ;
- de présenter les actions mises en œuvre ;

LE RAPPEL CONTEXTUEL :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé récemment (le 1er janvier 2017). Cet EPCI composé de 40 communes est issu de la fusion des anciennes Communautés de Communes Brame Benaize, Basse Marche et Haut-Limousin ainsi que du Syndicat Mixte en charge de la gestion des Ordures Ménagères.

Suite aux dernières élections municipales et communautaires de 2020, la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes, installée le 15 juillet 2020, a souhaité faire réaliser par la Trésorerie de Bellac, une analyse consolidée des finances de la Communauté de Communes de 2017 à 2019.

Cette analyse a mis en avant que sur la période de 2017 à 2019, les produits réels de fonctionnement régressent sensiblement (-6,2%), tandis que les charges de même nature sont en hausse de 5,3 %, créant un effet de ciseau.

La capacité d'autofinancement net est négative d'un montant de - 1 110 121 € en 2019, ce qui est un véritable handicap pour les finances de l'EPCI.

Cette situation est néanmoins à pondérer car le remboursement de dettes bancaires de l'ensemble des budgets en 2019 était d'un montant de 1 667 513 €, de 1 564 500 € en 2020 et sera de **627 000 € en 2021** (soit une différence entre 2019 et 2021 de plus d'1 millions d'euros qui s'explique par le remboursement du prêt relais contracté pour l'école du Dorat et les emprunts de ce même projet, qui ont été transférés à la Commune du Dorat en 2020).

Cependant, la Communauté de Communes ne dégage malheureusement aucun excédent pour financer ses investissements et est obligée de puiser dans ses réserves et/ou recourir à des financements externes.

Le fonds de roulement s'affaiblit, tandis que dans le même temps le besoin en fonds de roulement progresse, faisant subir à la trésorerie du budget principal un net recul.

La trésorerie du budget annexe SPIC REOM est quant à elle très largement excédentaire d'un montant de près de 2 millions d'euros.

En complément de cette analyse, les élus ont souhaité initier en partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine une mission de conseils aux décideurs publics afin de rationaliser les budgets annexes et avoir une analyse poussée et une vision prospective sur les orientations financières de l'EPCI.

Les conclusions de cette mission sont attendues fin avril 2021. De plus, des points de situation et d'information ont été réalisés à la fois lors de réunions de la commission finances et lors de réunions de la conférence des Maires.

UN CONSTAT :

Les ressources de la Communauté de Communes lui permettent à ce jour de financer ses compétences obligatoires :

- le développement économique avec la gestion des zones d'activités (13 zones économiques – 613 emplois), l'aide à l'immobilier d'entreprise, l'aide au dernier commerce, la participation au SMIPAC, la mise en place d'une plateforme e-commerce à destination des commerçants, artisans du territoire), l'ingénierie du Pays du Haut Limousin.
- la promotion du tourisme (EPIC Pays du Haut Limousin) ;
- la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyages ;
- l'aménagement de l'espace ;
- la gestion des milieux aquatiques ;

Néanmoins chacune des ex-Communauté de Communes avait historiquement fait des choix d'orientations politiques différentes : la culture et le développement économique pour une, la Jeunesse et les services à la population pour une autre, le tourisme pour la dernière.

Ces marqueurs fort se retrouvent toujours aujourd'hui dans les statuts de la Communauté de Communes et notamment pour certains à travers ses compétences supplémentaires.

La question de cet agrégat de compétences supplémentaires se pose car pour certaines, celles-ci sont en déficit chronique et sont assumées financièrement pratiquement intégralement par la Communauté de Communes.

- l'aménagement numérique (1 620 000 € depuis 2017 pour un territoire totalement fibré d'ici 2024 avec une aide du Département de la Haute-Vienne au titre des contrats départementaux de développement intercommunaux de 593 523 €) ;

- l'Enfance Jeunesse (budget annexe de 1.2 millions d'€, 475 000 € de déficit en 2020 avec 10 200 € d'attributions de compensation versées par les communes pour exercer la compétence ;

- l'exploitation et la gestion des sites touristiques de Mondon et des Pouyades : 341 000 € de déficit en 2020 sans attribution de compensation pour exercer la compétence ;

- la culture comprenant le réseau lecture et le théâtre du cloître 647 000 € de déficit en 2019 avec 125 079.04 € d'attributions de compensation versées par les communes pour exercer la compétence.

Il est à noter que la Communauté de Communes verse 1 604 652,88 € en 2021 d'attributions de compensation à ses Communes membres.

De plus, il est constaté que la fusion généralement initiatrice de mutualisation et de rationalisation des coûts, l'a été pour certaines compétences mais n'a pas pu l'être et ne pourra l'être pour d'autres, l'étendue du territoire (près d'un quart de la surface de la Haute-Vienne) nécessite des services de proximité pour mailler le territoire qui ont nécessairement des coûts supérieurs en comparaison à des territoires moins vastes et à plus fort potentiel fiscal.

RETABLIR UN EQUILIBRE STRUCTUREL ET TROUVER DES SOLUTIONS :

Il est proposé au débat, un triptyque de mesures pour préparer l'avenir :

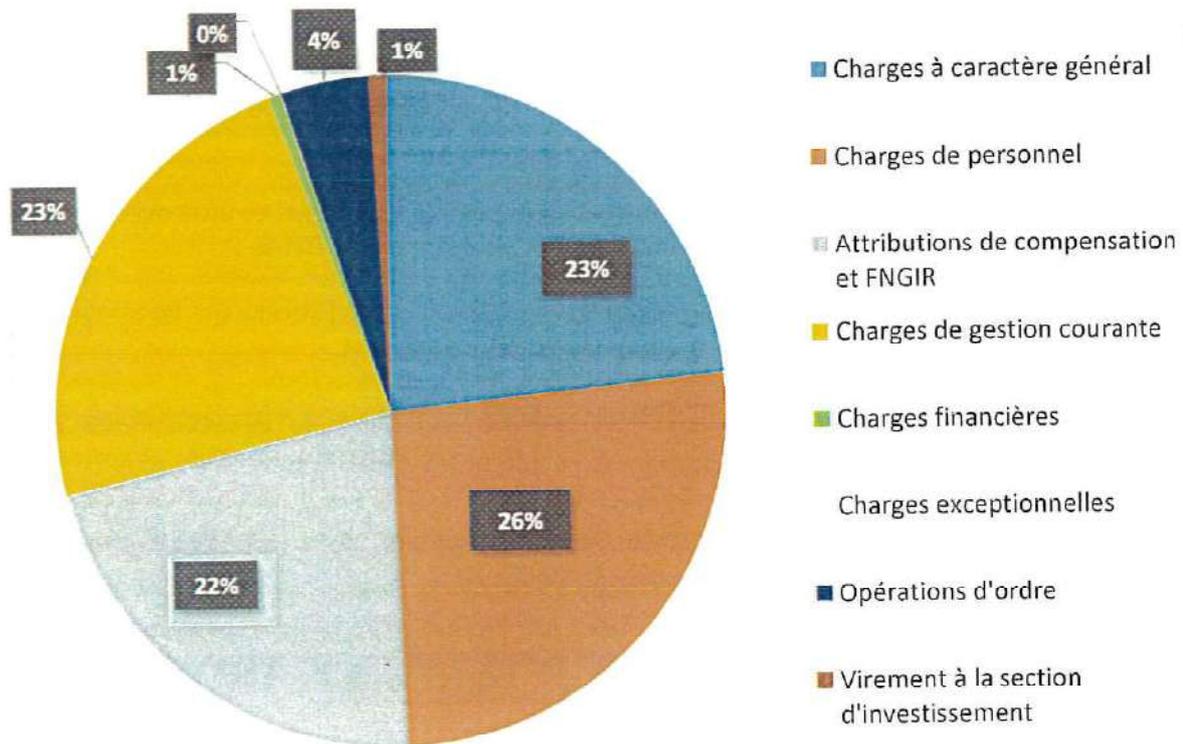
→ Diminuer les dépenses de fonctionnement (-307 450 € pour 2021) ;

→ Investir sans générer d'emprunt pour améliorer le remboursement des dettes bancaires en récupérant une partie de la trésorerie ;

→ Faire participer les membres de la communauté au rétablissement de l'équilibre financier des services supplémentaires proposés ;

I- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La répartition des dépenses de fonctionnement du budget général pour 2020 est la suivante :



1°) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses du chapitre 011, charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, études...

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2020	2 953 190 €	2 795 208.14 €
2021	3 056 000 €	

Les plus importantes prévisions de dépenses sur ce chapitre concernent :

- la prestation de collecte et de traitement des ordures ménagères pour le territoire du Haut Limousin (1 280 000 € prévu pour 2021) ;
- le financement de la dernière partie de l'étude eau et assainissement pour 532 000 € (avec un reste à charge pour la Communauté de Communes de 162 888.33 €) et l'étude « habitat » pour 75 000 € ;

Economie proposée en 2021 : Fusion Pays (pas de cotisation 123 000 €), négociation du marché de téléphonie et photocopieurs...

2°) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des salaires est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part : en 2020 les budgets annexes ont remboursé 1 391 093 € au budget principal.

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2019	3 200 000 €	3 193 511.32 €
2020	3 250 000 €	3 249 881.00 €
2021	3 250 000 €	

Economie 2021 : Prévisions sur ce chapitre maintenues aux consommations 2020 grâce à des postes non reconduits en 2021 malgré l'intégration des agents du Pays sur 6 mois (+120 000 €).

3°) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

- En 2020, la participation du budget principal aux budgets annexes représente près de 40 % de ce chapitre, soit la somme de 1 121 000 €, dont le détail est le suivant :

	2019	2020
Participation du budget ppal au budget annexe Les Pouyades	206 000 €	231 905 €
Participation du budget ppal au budget annexe Scolaire	259 000 €	454 121 €
Participation du budget ppal au budget annexe Enfance-Jeunesse	576 000 €	435 000 €
TOTAL	1 041 000 €	1 121 026 €

La participation du budget principal au budget annexe enfance-jeunesse est en forte diminution principalement en raison de la crise sanitaire qui a diminué les charges de fonctionnement des structures avec une prise en charge par les partenaires financiers (notamment la CAF) à hauteur de ce qui était prévu.

La participation du budget principal au budget annexe Scolaire a fortement augmenté. Cette augmentation est due au transfert de la compétence scolaire à la commune du Dorat et à la prise en charge par la communauté de communes du montant restant à charge pour la construction du groupe scolaire.

Il est à noter qu'il n'y aura plus de participation au budget scolaire pour 2021, la compétence scolaire du Dorat ayant été transférée au 1^{er} octobre 2020 (- 454 000 € en 2020).

L'adéquation la plus juste entre le service rendu aux usagers et le coût des services sera à nouveau recherchée tout au long de l'année 2021 pour le budget enfance jeunesse. Le montant à prévoir au budget primitif serait **552 722 €**.

- Le montant de l'indemnité de fonction versées aux élus de CCHLeM est constant : 171 848 € en 2020, contre 172 006 € en 2019. Au budget primitif il sera prévu la somme de 180 000 €.
- Dans ce chapitre apparaît également la participation au SYDED pour la gestion des déchetteries. La participation 2019 a été de 288 960 €, elle a été de 482 652 € en 2020. Cette augmentation s'explique par le transfert des Hauts de Quai de la CCHLeM vers le SYDED à partir du 1er janvier 2020 (environ 100 000 €) et par l'augmentation de la contribution péréquée à l'habitant au SYDED pour la gestion des bas de quai des déchetteries passant de 26.87 € en 2019 à 35.45 € par habitant en 2020 (soit environ 100 000 €).

Pour 2021, il est prévu une dépense de **500 500 €**.

- Ce chapitre inclut également le versement à certaines communes membres du contingent d'aides sociales. Ce montant, stable depuis plusieurs années, représente la somme de **544 350 €**.

4°) Les subventions versées :

Intitulé	Subvention accordée Année 2020	Versement sollicitée (Dossier subv complet) 2020	Sollicitaion demandée 2021	Proposition de la commission finances 2021
APOSNO - TECH OVIN	6 000,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €	10 200,00 €
FERME DE VILLEFAVARD	20 000,00 €	20 000,00 €		15 000,00 €
FESTIVAL DU HAUT LIMOUSIN	3 500,00 €	3 500,00 €		3 000,00 €
ASSOCIATION FESTI'BOISMANDE	Pas de demande	0,00 €		0,00 €
FUN 87 HL	7 000,00 €	7 000,00 €		5 000,00 €
DIAPASON BANDA	2 000,00 €	2 000,00 €		1 000,00 €
RMJ	300,00 €	300,00 €		
SOCIETE MUSICALE LES ENFANTS DU DORAT	1 200,00 €	0,00 €		
AVENIR NORD FOOT 87	2 500,00 €	2 500,00 €		2 000,00 €
ESTIVOL	Pas de demande	0,00 €	1 350,00 €	800,00 €
CERCLE HIPPIQUE DE LA BRAME	1 500,00 €	0,00 €		1 000,00 €
JEUNES AGRICULTEURS 87	300,00 €	0,00 €		0,00 €
SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN	1 000,00 €	1 000,00 €		0,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DES NUITS MUSICALES DE CIEUX	1 700,00 €	1 700,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €
ASA TERRE DE SAINT JUNIEN	Pas de demande	0,00 €		0,00 €
ASSOCIATION LES INSUPPORTABLES	Pas de demande	0,00 €		
ASSOCIATION REMPART (Chantier Monts de Blond)	3 900,00 €	3 900,00 €		3 900,00 €
ASSOCIATION REMPART (Mobilité)	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €
BELLAC SUR SCENE	122 000,00 €	122 000,00 €		122 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE MORTEMART	Pas de demande	0,00 €		
ASSOCIATION ZICANOUC	Pas de demande	0,00 €		
OFFICE DE TOURISME PAYS DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ	215 500,00 €	215 500,00 €		183 175,00 €
ASSOCIATION CLUB AEROMODELISME HAUT LIMOUSIN	Pas de demande	0,00 €		
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ARTISANS HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ	Pas de demande	0,00 €		0,00 €
ART NOMAD	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
COMITE DES FETES ST BONNET DE BELLAC CHAMPIONNAT CYCLISME	Pas de demande	0,00 €		
ASSOCIATION ROCKING MOVE	Pas de demande	0,00 €		
AMTM MONDIAL DE TONTE	Pas de demande	0,00 €		
TOTAL GENERAL	389 400,00 €	386 400,00 €		354 275,00 €

Soit une diminution générale des subventions d'environ 10 % pour 2021, liée à la crise sanitaire et comprenant la diminution de la subvention de l'EPIC de 15 %.

5° Atténuation de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de la CCHLeM vers ses communes membres, du reversement à l'Etat du FNGIR et du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC – Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin.

Le montant global 2020 est de 2 603 135 € (contre 2 619 097.19 € en 2019). Le montant des attributions de compensation reversé aux communes membres a été de 1 566 667 € en 2020, le montant du FNGIR a été de **987 635 €** et le montant de la taxe de séjour a été de 48 832 €.

Les attributions de compensation

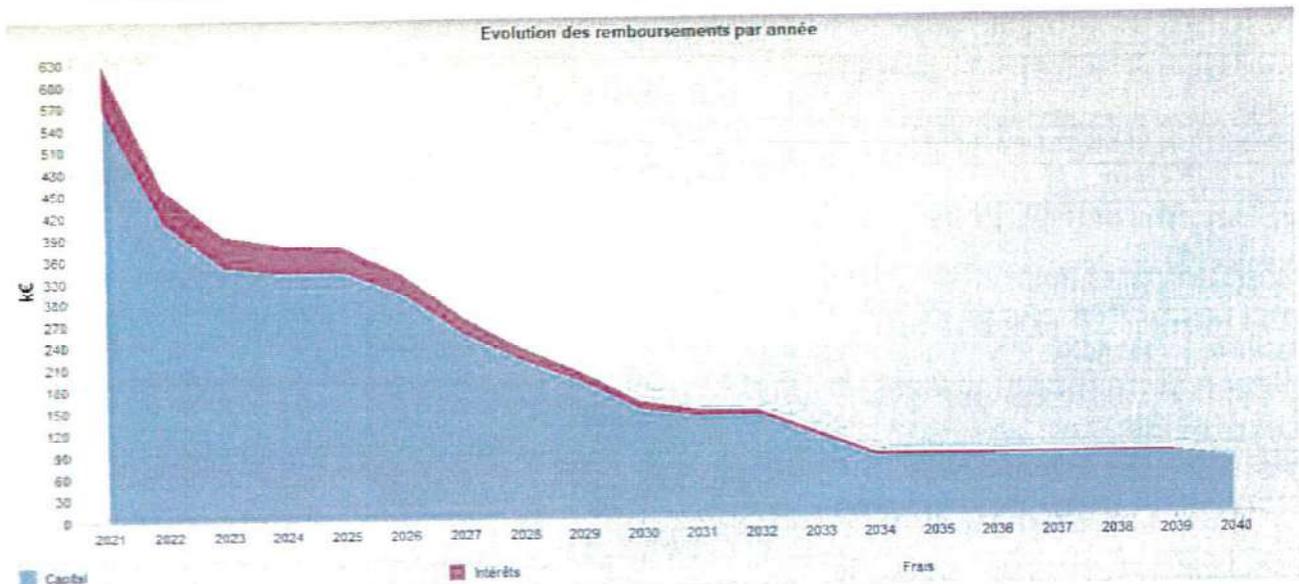
La CLECT, réunie le 25 septembre 2020, a fixé les attributions de compensation notamment suite au transfert de la compétence scolaire à la commune du Dorat. Le Conseil Communautaire du 14 décembre 2020 a validé le rapport de la CLECT. Le montant reversé par les communes à la CCHLeM dans le cadre des attributions de compensation a été de 177 752 € en 2020. En 2019 ce montant était de 194 066 €.

Le montant des attributions de compensation versé par la CCHLeM aux communes en 2020 a été de 1 566 667 €, il sera de 1 776 982 € en 2021. Soit une prévision de versement pour 2021 de **1 604 652,88 €** (hors proposition de rééquilibre des AC).

Dans le but de limiter le poids de l'exercice de certaines compétences supplémentaires, il est proposé une atténuation de montant des AC des communes, soit une participation de 10 €/hab. soit **239 800 €**

6° Les charges financières (66)

L'évolution du remboursement des emprunts pour le budget principal est le suivant :



Il a été décidé en décembre 2020 le recours à l'emprunt pour la somme de 724 000 € sur 20 ans au taux de 0.60%, représentant une annuité de 39 000 €. Le montant global des annuités d'emprunt pour la CCHLeM en 2020 a été de 596 620 €. Il sera de 630 611 € en 2021.

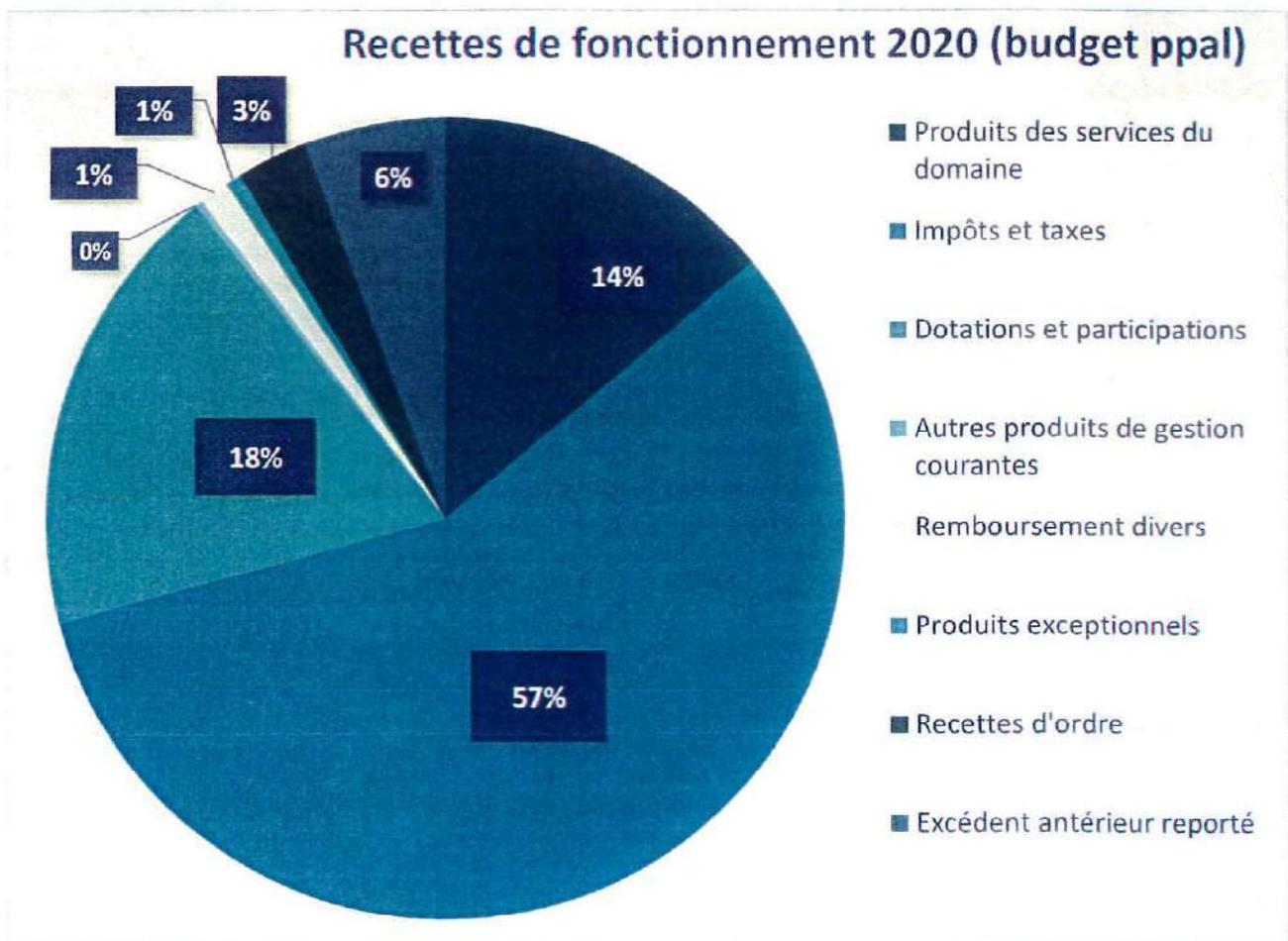
De plus, il est à noter que fin 2021, 3 emprunts arriveront à échéance (pour une annuité totale de 42 555 €).

En 2022, 4 emprunts arriveront à échéance (pour une annuité totale de 22 300 €) et en 2023, 2 emprunts seront également à échéance (pour une annuité de 11 430 €).

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communautaires. L'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal permettra de reporter un résultat positif de 532 981 €.

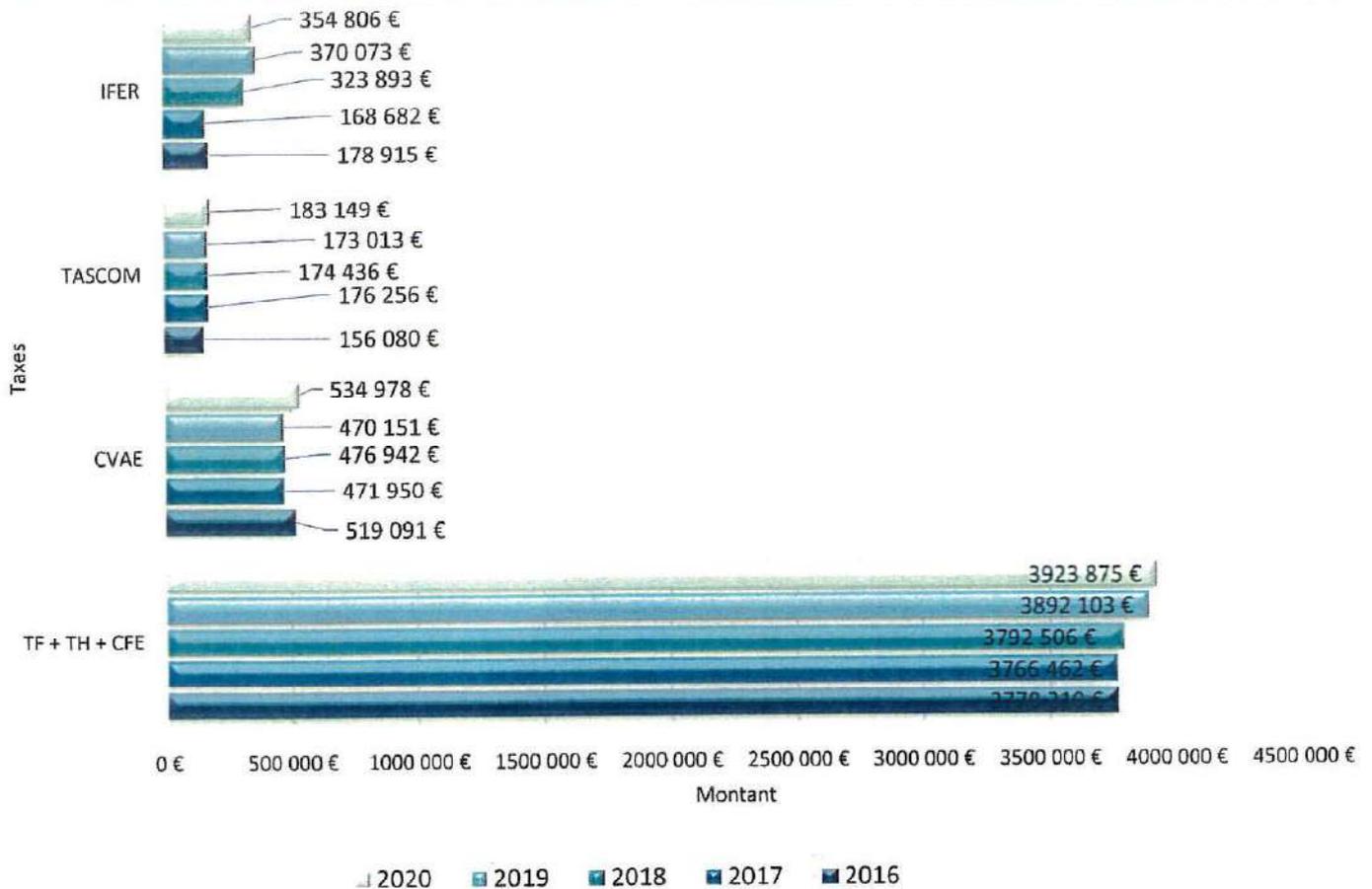
La répartition des recettes de fonctionnement du budget général pour 2020 est la suivante :



1°) Fiscalité – impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits de la fiscalité pour la CCHLeM sont composés de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), de la TASCOM (Taxes sur les Surfaces COMMerciales), de la CFE (Contribution foncière des entreprises), de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajouté des Entreprises), et de la TF et TH (taxes sur les ménages : Taxe Foncière et Taxe d'Habitation).

Comparaison entre 2020 - 2019 - 2018 - 2017 - 2016



- **La fiscalité des ménages :**

En 2020, le conseil communautaire n'a pas modifié le taux des taxes locales et le lissage des taux décidé en 2017 est toujours le même.

La délibération du 27 mars 2017 a fixé les taux suivants avec un lissage sur 12 ans :

Taxe d'habitation :	9,67 %
Taxe sur le foncier bâti :	1,08 %
Taxe sur le foncier non bâti :	6,69 %

Les taux appliqués en 2021 seront les suivants :

Communes	Taux		
	TH	TFB	TFNB
Arnac la Poste, Cromac, Dompierre-les-Eglises, Droux, Les Grand Chezeaux, Jouac, Lussac les Eglises, Magnac-Laval, Mailhac sur Benaize, Saint-Georges les Landes, Saint-Hilaire la Treille, Saint-Léger Magnazeix, Saint-Martin le Mault, Saint-Sulpice les Feuilles, Villefavard	9.1683	0,45	4.1875
Azat le Ris, la Bazeuge, la Croix sur Gartempe, Darnac, Dinsac, Le Dorat, Oradour Saint-Genest, Saint-Sornin la Marche, Tersannes, Thiat, Verneuil-Moustiers	11,0992	3.9092	13.7317
Bellac, Berneuil, Blanzac, Blond, Bussière-Poitevine, Cieux, Gajoubert, Montrol-Sénard, Mortemart, Nouic, Peyrat de Bellac, Saint-Barbant, Saint-Bonnet de Bellac, Saint-Junien les Combes, Saint-Martial sur Isop, Saint-Ouen sur Gartempe, Val d'Issoire,	9,4833	0,5433	4.7242

Il est proposé pour 2021 malgré les mesures financières nécessaires que les taux ne seront pas modifiés pour ne pas impacter les administrés.

La fiscalité locale a rapporté 4 996 808 € en 2020, contre 4 905 340 € en 2019, soit une augmentation de 91 468 € entre 2020 et 2019 (représentant + 1.8%). Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des bases fiscales.

Depuis 2020, 80% des français ne paient plus de TH et ils seront 100 % en 2023 ; la TH demeure cependant sur les résidences secondaires.

A partir de 2021, cette recette sera compensée par l'affectation de ressources dynamiques, avec pour année de référence l'année 2017 (les hausses de TH de 2018 et 2019 ne seront donc pas compensées).

→ Les communes récupèrent la fraction de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) du Département et conservent donc une ressource avec un pouvoir de taux.

→ Les EPCI récupèrent une fraction de TVA nationale. Ils perdent donc un levier fiscal important et sont soumis à une ressource très volatile, dépendant de la situation économique nationale



Le montant de la compensation versé en 2021 à chaque EPCI à fiscalité propre sera égal à la somme des termes suivants :

- le produit entre la base d'imposition intercommunale de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux intercommunal appliqué en 2017 sur le territoire de l'EPCI à fiscalité propre ;
- le montant des compensations d'exonérations de taxe d'habitation versé à l'EPCI à fiscalité propre en 2020 ;
- le montant annuel moyen du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis au profit de l'EPCI à fiscalité propre en 2018, 2019 et 2020.

Le montant de la compensation sera versé à chaque EPCI à fiscalité propre sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette fraction sera égale au montant des ressources liées à la taxe d'habitation sur les résidences principales perçues par l'intercommunalité en 2020. Ce montant évoluera chaque année comme le produit net de la TVA de l'année précédente.

En outre, le montant de TVA versé aux EPCI à fiscalité propre ne pourra jamais être inférieur à celui versé en 2021. Cette clause de garantie conduira l'État à octroyer, dans cette hypothèse, une fraction supplémentaire de TVA aux EPCI à fiscalité propre.

Prévision 2021 avec intégration des produits d'une fraction de la TVA : 2 398 000 €

Les prévisions de recettes pour 2021 fournies par les services de l'Etat et donc inscrites au budget primitif 2021 sont d'un montant 3 582 000 €.

Sans TH à partir de 2021, le levier de fiscalité est très faible : proposition de ne pas augmenter les taux pour 2021.

- **La Contribution foncière des entreprises - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CFE - CVAE) :**

CFE : Le taux de 26,51 % n'a pas été modifié en 2020.

Il est proposé de ne pas toucher au taux de CFE pour 2021 car les entreprises du territoire ont déjà été lourdement touchées par la crise sanitaire et économique du Covid-19.

Le montant perçu par la CCHLeM en 2020 pour la CFE a été de 711 014 € (en 2019, il été de 695 203 €). Les prévisions de recettes de CFE pour 2021 fournies par les services de l'Etat sont d'un montant 616 591 €.

CVAE : le montant de CVAE reversé en 2020 à la CCHLeM a été de 534 978 €, montant supérieur à 2019 puisqu'il était de 470 151 € (+ 64 827 €). Les prévisions de recettes de CVAE pour 2021 fournies par les services de l'Etat sont d'un montant 486 585 €.

Sur la fiscalité des entreprises, on constate une diminution importante d'un montant de 140 000 € en 2021

- **Les autres recettes fiscales :**

→ **La TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : pour mémoire ce taux s'applique uniquement sur le territoire du secteur du Haut Limousin. Le reste de la communauté de communes est sous le régime de la REOM. Le taux appliqué en 2020 a été augmenté en Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 à 14.4% (celui de 2019 était de 13.84%) afin de couvrir le coût du service. Le produit perçu en 2020 a été de **1 698 867 €** (1 610 228 € perçu en 2019).

Le produit de la TEOM pour 2021 (à taux de fiscalité constante par rapport à 2020) sera de **1 707 032 €** pour une estimation du coût du service de **1 690 000 €**. Le taux 2021 restera inchangé.

→ **La GEMAPI**, créée par l'art 56 de la loi MAPTAM est devenue une compétence obligatoire de la CCHLeM (art 76 de la loi NOTRe) le 1^{er} janvier 2018. La taxe n'a pas été instituée.

Il n'est pas prévu de mettre en place la taxe GEMAPI pour 2021.

→ **Le FPIC**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant global du FPIC attribué au territoire de la CCHLeM en 2020 a été de **794 727 €** (contre **774 417 €** en 2019).

Par délibération du 22 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de suivre la répartition de « droit commun » de cette somme entre la communauté de communes et les communes membres. La part de l'EPCI a été fixée à **307 080 €** (contre **298 180 €** en 2019) et le montant reversé aux communes a été fixé à **487 647 €** (contre **476 237 €** en 2019).

L'ensemble intercommunal composé par la CCHLeM et les communes qui la composent peut espérer obtenir pour 2021 la somme de **794 727 €**.

2°) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La Dotation Globale de Fonctionnement

Objet	2016 Total des 3 EPCI	2017	2018	2019	2020	Evolution en % de 2016 à 2020
Nbre de communes	43	43	43	40	40	
Population INSEE	25 025	24 835	24 626	24 184	23 825	
Population DGF	28 197	28 111	27 995	27 633	27 275	
CIF	BB = 0,39 BM = 0,43 HL = 0,37	0,41	0,328	0.398	0.386	
Potentiel fiscal/hab	BB = 104,84 BM = 125,72 HL = 191,23	150,92	154,49	167.35	173.47	
Dotation d'intercommunalité	818 502 €	796 942 €	791 734 €	781 496 €	771 371 €	-5.7 %
Dotation de compensation	708 589 €	688 899 €	674 514 €	659 026 €	646 977 €	-8.7%
Montant total DGF	1 527 091 €	1 485 841 €	1 466 248 €	1 440 522 €	1 418 348 €	-7.1 %
FNGIR à reverser	BB = 473 156 € BM = 210 520 € HL = 329 299 € Total : 1 012 975 €	987 635 €	987 635 €	987 635 €	987 635 €	

Le montant de la DGF pour l'année 2020 a été de 1 418 348 € contre 1 440 522 € en 2019, soit une baisse de 22 174 €.

Le montant de DGF estimé par les services de l'Etat à inscrire au budget primitif 2021 est de 1 418 000 € (771 000 € pour la dotation d'intercommunalité et 647 000 € pour la dotation de compensation). Le montant du FNGIR à reverser reste à 987 635 €. La baisse de DGF en 2021 serait donc de 348 €.

3°) Autres recettes

- **Produits des services du domaine :**

Ils se composent des produits perçus par les utilisateurs des services de la CCHLeM (par exemple droits de pêche, régie camping...) et des remboursements des budgets annexes au budget principal (frais de personnel et autres frais).

Le montant perçu en 2020 a été de **1 627 951 €** contre 1 663 873 € en 2019, soit une baisse de 35 922 €. Cette baisse s'explique principalement par la fermeture du camping de Mondon qui n'a donc pas généré de recettes.

En 2021, le montant serait de **1 641 360 €**.

- **Allocations compensatrices versées par l'Etat :**

Elles représentent la contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordées par le législateur. Le montant total 2020 est de 407 917 € (contre 388 701 € en 2019). Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des compensations des exonérations sur la CFE-CVAE.

Le montant prévisionnel transmis par les services de l'Etat pour 2021 est de 188 778 €.

- **FCTVA :**

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16.404%) de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

En 2020 le montant de recette perçue pour le FCTVA a été de 83 790.14 €.

En 2021, au vu des investissements prévus dans le budget principal, il est prévu de percevoir la somme de **120 000 €** en FCTVA.

- **Région/Département/Autres organismes :**

Il s'agit des participations de différents partenaires publics sur des actions de la CCHLeM.

Le Région intervient notamment sur le financement d'une partie du poste de chargé de mission « développement économique » et sur la prestation « taxi-car », le Département sur le financement de l'étude « eau et assainissement » ainsi que l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le remboursement par les communes membres d'une partie de l'étude. L'ARS pour le financement d'une partie du poste de chargé de mission « contrat local de santé », la CAF pour une participation à l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage sont également partenaires de la CCHLeM.

Le montant pour 2020 a été de 470 194 €.

Il est prévu d'inscrire au budget primitif 2021 la somme de 450 000 €.

- **Autres produits de gestion courante :**

Il s'agit principalement de la perception des loyers de la maison de santé du Dorat. Le montant perçu en 2020 a été de 29 786 €. Pour 2021, il est prévu d'inscrire 36 350 € (augmentation des locataires).

- **Atténuation de charges :**

Cette rubrique correspond aux remboursements de la rémunération des agents en arrêt maladie (par l'assureur de l'EPCI ou par la sécurité sociale). En 2020, la somme perçue a été de 152 575 € (contre 130 980 € en 2019). Il est prévu pour 2021 la somme de 100 000 €.

III - DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre 16 – remboursement du capital emprunté : 567 100 €

Différents programmes d'investissement 2021 :

Programme voirie : 640 000 € (recettes : 224 000 €)

Programme de voirie communale : 100 000 € (recettes : 100 000 €)

Programme voie verte : 35 000 € (recettes : 28 000 €)

Programme réfection sol tennis : 50 000 € (recettes : 13 200 €)

Programme aire d'accueil gens du voyage : 4 000 €

Programme acquisition divers matériel service technique : 44 000 €

Programme travaux étang Mondon : 106 000 €

Programme divers équipement camping Mondon : 5 000 €

Programme bâche à silo granulé Cromac : 2 000 €

Programme borne wifi Cromac : 8 000 €

Programme PLUI : 56 000 € (recettes : 6 000 €)

Programme Immobilier d'entreprise : 208 000 €

Programme équipement informatique : 5 000 €

Programme acquisition tablettes réseau lecture : 3 000 €

Programme Numérique, Haut Débit, WIFI territorial : 130 000 €

Programme étude requalification site de Mondon : 20 000 €

Programme réfection maison gardien auberge de Mondon : 5 000 €

Programme assainissement camping + siège Cromac : 13 000 €

Programme toiture et divers travaux théâtre du Cloître : 15 000 €

Programme mise aux normes déchetteries : 50 000 €

Soit un total de dépenses de 1 499 000 € **1 537 000 €**

pour un total de recettes (subvention) de 371 200 €. **363 500 468 500 €**

Recettes :

Ces différentes dépenses sont financées principalement par :

384 073 € de résultat excédentaire 2020 - 380 000 € RAR 2020 DEPENSES + 335 221 € RAR 2020 RECETTES =
339 294 €

120 000 € de FCTVA

669 506 € d'emprunt

371 200 € de subvention → **1 499 000 €**

Pour mémoire, la CCHLeM a signé un contrat de ruralité avec l'Etat. Le contrat de ruralité (Contrat de Revitalisation et de Transition Ecologique) coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de

redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Les projets inscrits dans ce contrat peuvent bénéficier du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) devenu Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du volet territorial du contrat de plan État-Région (CPER), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et de dotation ou aides spécifiques.

IV – BUDGETS ANNEXES

1°) Prestation Prévention-Sécurité :

La CCHLeM a mis en place un service commun prévention-sécurité. En 2020, il n'y a pas eu d'opération sur ce budget.

Les prévisions pour 2021 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 012 : 18 000 € (correspondant à une partie de la rémunération de l'agent)

Recettes de fonctionnement : chapitre 70 : 18 000 € (correspondant aux remboursements des communes membres)

2°) Prestation Voirie :

La communauté de communes du Haut-Limousin en Marche a mis en place un service communautaire « voirie » permettant notamment

- La gestion du groupement de commande de la partie des voies communales restant de la compétence communale (bourgs et villages),
- De faire appel aux compétences de l'agent en charge de ce service pour différentes prestations ne concernant pas la compétence communautaire « voirie », mais la gestion du domaine public demeurant communale.

Ce sont ces opérations qui sont inscrites dans le budget annexe « Prestation Voirie ».

Les prévisions pour 2021 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 012 : 5 000 € (correspondant à une partie de la rémunération de l'agent), chapitre 011 : 1 000 € (correspondant à des dépenses générales de fonctionnement)

Recettes de fonctionnement : chapitre 70 : 5 685 € (correspondant aux remboursements des communes membres) et 315 € d'excédent de fonctionnement.

3°) Urbanisme-ADS :

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a conduit la communauté de communes du Haut Limousin à mettre en place, par délibération du 20 février 2015, un service commun pour assurer l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme, à la place des services de l'Etat.

2 agents assurent ces missions ainsi que les démarches relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Par délibération du 16.10.2017, le conseil communautaire a arrêté le montant de participation des communes à ce service mutualisé.

Ce sont ces opérations qui sont inscrites dans le budget annexe « Urbanisme-Voirie ».

Les prévisions pour 2021 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 012 : 75 000 € (correspondant à une partie de la rémunération des agents) et 3 000 € de charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement : chapitre 70 : 77 833 € (correspondant aux remboursements des communes membres) et 167 € d'excédent de fonctionnement

4°) ZAI HAUT-LIMOUSIN

Le budget « ZAI Haut-Limousin » comprend les zones de BEAUCHAMP, LE MASSEVIN, MEGABO, LE GOT MARCHE, c'est-à-dire les zones dont la commercialisation est terminée.

En 2020, les dépenses et les recettes de fonctionnement seront équivalentes à celles de 2019. Un programme d'investissement de 106 000 € est prévu.

En milliers d'euros	2019		2020		2021 Prévisions
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement					
Recettes					
Dotations et participations	43	0	0	0	55
Autres recettes	22	0	74	0	22
Opération d'ordre	1	1	1	1	1
Total des recettes de fonctionnement	66	1	78	1	78
Dépenses					
Charges à caractère générale	19	14	13	6	13
Dépenses d'ordre	9	9	13	13	13
Déficit de fonctionnement reporté	34	12	52	52	52
Total des dépenses de fonctionnement	62	35	79	71	78
Section d'investissement					
Recettes					
Subventions					
Emprunt					
Recettes d'ordre	10	10	13	13	13
Excédent antérieur reporté	99	99	81	81	94
Total des recettes d'investissement	109	109	94	94	107
Dépenses					
Dépenses d'équipement	108	33	94	0	106
Dépenses d'ordre	1	1	1	1	1
Total des dépenses de fonctionnement	109	34	95	95	107

Pour information, il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

5°) ZAE Le Monteil Blanzac

L'aménagement de l'extension de la zone du Monteil Haut et l'acquisition de bâtiments modulaires sont prévus depuis plusieurs années.

Sur la zone du Monteil des bâtiments modulables ont été réalisés en 2018. Les opérations financières ont été finalisées en 2019. Ils sont loués à l'entreprise Aérostructure.

Il est prévu en 2021, 1 programme d'investissement :

- 2 000 € pour la réalisation d'une clôture autour de la STEP.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produits des services du domaine		11			56
Dotations et participations	207		60	0	0
Revenus des immeubles			11	12	16
Recettes réelles de fonctionnement	207	23	72	12	56
Opérations d'ordre	221	7	54	48	50
Excédent antérieur reporté					
Total des recettes de fonctionnement	428	30	126	60	122
Dépenses					
Charges à caractère général	167	18	16	9	25
Charges financières	20	12	15	10	15
Dépenses réelles de fonctionnement	187	30	32	18	40
Dépense d'ordre	240	33	62	45	45
Déficit antérieur reporté	1	1	33	33	37
Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses de fonctionnement	428	64	126	97	122
Section d'investissement					
Recettes					
Subventions	285		0		
Emprunt	464		607	0	664
Autres immobilisations financières					
Virement de la section de fonctionnement	67				
Recettes d'ordre	52	34	47	35	35
Total des recettes d'investissement	868	104	654	35	699
Dépenses					
Emprunts et dettes assimilés	67	67	50	50	55
Dépenses d'équipement	409	330	22	6	2
Dépenses d'ordre	93	15	39	39	39
Déficit antérieur reporté	299	299	543	543	603
Total des dépenses d'investissement	868	711	654	638	699

Détail des emprunts pour 2021 du budget annexe ZAE le Monteil Blanzac :

Un des 2 emprunts s'est terminé en décembre 2019, représentant une annuité de 22 137.81 €.

Emprunt en cours

Emprunt : Caisse d'Epargne

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021												
	Coefficicient CIB (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion eventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée réelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêt perçu (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
Néant													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				357 868,27					51 424,00	7 796,35			
1641 Emprunts en euros				357 868,27					51 424,00	7 796,35			
1620104	11			357 868,27	2,31	F		0,00	51 424,00	7 796,35			
1643 Emprunts en devises													
1644 Emprunt assorti d'une opt.de tirage sur ligne de trésor.													
1645 Remb. temporaires sur emprunts état. financiers													
Néant													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
Néant													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)													
1673 Autres emprunts et dettes													
Néant													
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)													
16875 Groupements de coill et coill à statut particulier													
168751 GFP de rattachement													
TOTAL GENERAL				357 868,27					51 424,00	7 796,35			

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au versement anticipé.

(10) L'indicateur est relatif à la catégorie d'emprunt de conversion éventuelle des emprunts de conversion.

6°) ZA Le Repaire-Peyrat

Les projets sur cette zone en 2021 :

- Vente d'un terrain à l'entreprise Bioénergie 123 (soit environ 10 000 €),
- L'achat d'un terrain à l'Etat (environ 10 000 €),
- Création d'un double tourne à gauche (510 789 € de dépenses et 353 100 € de recettes).

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produit des services du domaine	15	14	10	8	10
Autres recettes	357		477	47	353
Recettes réelles de fonctionnement	374	14	487	55	363
Excédent antérieur reporté	36	36	36	36	83
Opérations d'ordre	382	0	489	11	12
Total des recettes de fonctionnement	790	50	1 012	102	458
Dépenses					
Charges à caractère général	389	1	492	10	556
Charges financières	1	1	1	1	5
Dépenses réelles de fonctionnement	390	2	493	11	561
Dépense d'ordre	397	13	519	9	10
Virement à la section d'investissement	3				
Total des dépenses de fonctionnement	790	15	519	20	571
Section d'investissement					
Recettes					
Excédent de fonctionnement capitalisé					
Subventions – produits des services		13			
Emprunt	30		19		20
Recettes d'ordre	396		518	8	523
Virement de la section de fonctionnement	3				
Total des recettes d'investissement	429	13	537	8	543
Dépenses					
Emprunts et dettes assimilés	3	3	3	2	5
Dépenses d'équipement - stock		1	10	0	10
Dépenses d'ordre	381		488	11	488
Déficit antérieur reporté	45	45	36	36	40
Total des dépenses d'investissement	429	49	537	49	543

Détail des emprunts pour 2020 du budget annexe ZA le Repaire :

Emprunt : Crédit Agricole
 Montant initial : 35 000 €

Nature (Four chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture DIN (10)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/2021			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus ou capitalisés (16)		
						Type de taux (12)	Indice (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)													
Néant													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)													
Néant													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
Néant													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
Néant													
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				13 597,18				2 546,31		411,09			
Néant													
1685 Groupements de crédit et cautions assimilées				13 597,18				2 546,31		411,09			
Néant													
16875 GFP de crédit				13 597,18	1,10	F		2 546,31		411,09			
Néant													
TOTAL GENERAL				13 597,18				2 546,31		411,09			

7°) Ateliers relais

Fin 2015, un sinistre a été subi par l'entreprise GMPA qui employait 20 salariés, crédit-locataire de l'ex CCHL. La reconstruction a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la CCHL puis de la CCHLeM, financée en grande partie par l'indemnisation de l'assurance. Le locataire s'est engagé à prendre en charge le solde du coût de la construction, soit 94 000 €.

L'emprunt réalisé en 2003 pour la construction des ateliers est échu en 2018. Celui réalisé en 2004 s'est terminé en 2019. A compter de cette date il n'y aura plus d'emprunt sur ce budget.
 Le contrat de crédit bail signé avec l'entreprise Y & G (dont l'activité est exploitée par l'entreprise GMPA) arrive à son terme en mars 2019. Les opérations administratives de cession n'ont pu être réalisées en 2020, elles le seront en 2021.

Il reste un crédit bail en cours, celui des Tourtes Limousines.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produits des services	1				
Autres produits de gestion courante	498	28	537	23	586
Produits exceptionnels					
Recettes réelles de fonctionnement	499	28	537		586
Excédent antérieur reporté					
Opérations d'ordres	10	10	10	9	10
Total des recettes de fonctionnement	509	38	547	32	596
Dépenses					
Déficit antérieur reporté					
Charges à caractère général	13	1	9		10
Charges financières					
Charges exceptionnelles					
Déficit de fonctionnement reporté	454	454	458	458	506
Dépenses réelles de fonctionnement	467	455	467	458	516
Dépense d'ordre	41	41	80	80	80
Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses de fonctionnement	508	496	547	538	596
Section d'investissement					
Recettes					
Excédent reporté	329	329	351	351	421
Subventions, dotations, produit cession	94		94		94
Emprunt					
Recettes d'ordre	41	41	80	80	80
TOTAL des recettes	464	370	525	431	595
Dépenses					
Emprunts et dettes assimilés	9	9			
Dépenses d'équipement	445		515		585
Dépenses d'ordre	10	9	10	10	10
Déficit antérieur reporté					
Total des dépenses d'investissement	464	18	525	10	595

8°) ZA Magnac-Laval Brame-Benaize

Sur cette zone, il reste 50 000 € de stock, à vendre.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Dotations et participations					
Autres recettes					
Recettes réelles de fonctionnement	0	0	0		
Excédent antérieur reporté	53	53	51	0	51
Opération d'ordre					
Total des recettes de fonctionnement	53	53	51	0	51
Dépenses					
Déficit antérieur reporté					
Charges à caractère général	5	1	5	0	5
Autres charges					
Dépenses réelles de fonctionnement	5	1	5	0	5
Dépense d'ordre	48		46	0	46
Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses de fonctionnement	53	1	51	0	51
Section d'investissement					
Recettes					
Subventions					65
Emprunt	49				48
Recettes d'ordre	48			0	113
TOTAL des recettes	97	0			
Dépenses					
Emprunts et dettes assimilés	8	8		8	8
Dépenses d'équipement					
Dépenses d'ordre				97	105
Déficit antérieur reporté	89	89			
Total des dépenses d'investissement	97	97		105	113

9°) ZA du Cherbois

Projet 2021 :

Programme pour l'installation de la fibre par Dorsal : 32 000 €

Programme pour l'aménagement de l'étang dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïques : 25 000 €.

Programme pour l'acquisition d'un terrain : 242 €

Programme pour la création défense incendie : 20 000 €

Programme réfection du réseau d'assainissement : 20 000 €

Ces dépenses seront financées par un emprunt

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Dotations et participations		0	17		16
Produits services	5	3	4		5
Autres recettes	44				
Recettes réelles de fonctionnement	49	3	21	0	
Excédent antérieur reporté					
Total des recettes de fonctionnement	49	3	21	0	21
Dépenses					
Déficit antérieur reporté					
Charges à caractère général	25	7	4	4	8
Charges financières			16	4	13
Dépenses réelles de fonctionnement	25	7	20	8	21
Dépense d'ordre					
Virement à la section d'investissement	2				
Total des dépenses de fonctionnement	27	7	20	8	21
Section d'investissement					
Recettes					
Subventions					
Emprunt	14		131		10
Recettes d'ordre	22				88
Virement de la section de fonctionnement					
TOTAL des recettes	36	0	131	0	98
Dépense					
Emprunts et dettes assimilés					
Dépenses d'équipement	35		130		97
Dépenses d'ordre					
Déficit antérieur reporté	1	1	1	1	1
Total des dépenses d'investissement	36	1	131	1	98

10°) ZA du Dorat

Budget créé en 2018 suite au transfert de la compétence de la commune du Dorat à la CCHLeM.
 En 2020, l'entreprise NITD locataire d'un des bâtiments de la zone a fait connaître son souhait d'acquérir le bâtiment. Le produit de la vente reviendra à la commune du Dorat puisque lors du transfert le bâtiment a été mis à disposition à la communauté de communes mais la propriété reste celle de la commune du Dorat.
 Les programmes d'investissement prévus en 2021 sont :

- Aménagement du parking de la zone : 25 000 €.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produits des services du domaine	44	48	55	61	12
Autres recettes					
Recettes réelles de fonctionnement	44	48	55	61	
Recettes d'ordre					
Excédent antérieur reporté	7	7	51	51	108
Total des recettes de fonctionnement	51	55	106	112	120
Dépenses					
Charges à caractère général	22	3	48	4	44
Charges de personnel					
Autres charges de gestion courante					
Charges exceptionnelles	2		2		2
Dépenses imprévues					
Dépenses réelles de fonctionnement	24	3	50	4	46
Dépense d'ordre			56		74
Virement à la section d'investissement	27	0			
Total des dépenses de fonctionnement	51	3	106	4	120
Section d'investissement					
Recettes					
Emprunts	13		0		0
Subventions					0
Excédent antérieur reporté					
Virement à la section de fonctionnement	27	0			25
Opérations d'ordre			56		25
Total des recettes d'investissement	40	0	56	0	25
Dépenses					
Immobilisations	40	0	56		25
Opérations d'ordre					
Total des dépenses d'investissement	40	0	56	0	25

11°) Hôtel snack Mondon

Le budget annexe Hôtel et Snack de Mondon reçoit les loyers de ces deux établissements. Il ne concerne pas le camping de Mondon.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021 Prévisions
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Section de fonctionnement					
Recettes					
Dotations et participations					
Autres recettes	67	8	82	6	150
Recettes réelles de fonctionnement	67	8	82	6	150
Recettes d'ordre		0			
Excédent reporté					
Total des recettes de fonctionnement	67	8	82	6	150
Dépenses					
Déficit antérieur reporté	30	30	52	52	67
Charges à caractère général	15	8	8	2	6
Autres charges de gestion courantes	5	5	2		3
Dépenses réelles de fonctionnement	50	43	62	54	130
Dépense d'ordre	17	17	20	19	20
Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses de fonctionnement	67	60	82	73	150
Section d'investissement					
Recettes					
Subventions					
Emprunt					
Excédent antérieur reporté	57	57	42	42	61
Recettes d'ordre	17	16	20	19	20
Total des recettes d'investissement	74	73	62	61	81
Dépenses					
Emprunts et dettes assimilés					
Dépenses d'équipement	74	32	62		81
Dépenses d'ordre					
Déficit antérieur reporté					
Total des dépenses d'investissement	74	32	62		81

12°) Site des Pouyades

Suite à la crise sanitaire de 2020, il est prévu en 2021 une baisse des recettes de location des gîtes.

Les principales dépenses d'investissement pour le site des Pouyades concernent :

- Programme Travaux Etang et pêche : reste de la MOE pour 202,50 €
- La fin de la 1^{ère} tranche (création d'une salle de réception),
- La 2^{ème} tranche des travaux (création d'un gîte de groupe et rénovation des gîtes existants) pour la somme de 705 000 € avec 563 211 € de subventions de l'Etat et du Département),
- Borne Wifi : 900 €
- Réfection de la grille et de la vanne de l'étang : 6 000 €

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021 Prévisions
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produits des services du domaine	105	104	86	67	85
Autres produits de gestion courante	431	206	457	232	470
Autres recettes			2	2	2
Recettes réelles de fonctionnement	536	310	545	301	557
Recettes d'ordre	10	10	10	8	8
Excédent antérieur reporté					
Total des recettes de fonctionnement	546	320	555	309	565
Dépenses					
Charges à caractère général	100	83	106	75	102
Charges de personnel	125	117	120	120	120
Dépenses imprévues			2	1	1
Autres charges					
Dépenses réelles de fonctionnement	225	200	228	196	223
Déficit de fonctionnement reporté	201	201	200	200	212
Dépense d'ordre	120	119	127	126	130
Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses de fonctionnement	546	520	555	522	565
Section d'investissement					
Recettes					
Subvention - emprunt	810	83	858	194	817
Excédent d'investissement reporté	352	352	107	107	410
Virement de la section de fonct.					
Opération d'ordre	120	120	127	126	130
Total des recettes d'investissement	1 282	555	1 092	427	1 357
Dépenses					
Equipement	1 272	438	1 082	9	1 347
Opérations d'ordre	10	10	10	7	10
Total des dépenses d'investissement	1 282	448	1 092	16	1 357

13°) Ordures ménagères REOM

Ce budget est celui de la partie du territoire dont la collecte et le traitement des ordures ménagères sont financés par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La collecte pour ce secteur est effectuée par une régie.

Rappel : la partie de territoire dont la collecte et le traitement sont financés par la taxe (TEOM) est incluse au budget principal.

Il est prévu en 2021, les reste à réaliser pour l'achat de 2 camions benne, et l'achat de bacs à ordures ménagères

Il est également prévu également des travaux pour la fermeture du garage pour un montant de 40 000 €.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021 Prévisions
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produits des services du domaine	1 418	1 400	1 335	1 379	1 379
Autres recettes	4	13	4	14	19
Recettes réelles de fonctionnement	1 422	1 413	1 339	1 393	1 398
Recettes d'ordre	29	29	12	12	12
Excédent antérieur reporté	1 325	1 325	1 357	1 357	1 299
Total des recettes de fonctionnement	2 776	2 767	2 708	2 762	2 709
Dépenses					
Charges à caractère général	1 485	534	1 260	533	1 507
Charges de personnel	345	344	426	305	260
Autres charges de gestion courante	475	348	615	510	530
Charges exceptionnelles	192	8	192		192
Dépenses imprévues	99	0	100		100
Dépenses réelles de fonctionnement	2 596	1 234	2 593	1 348	2 594
Dépense d'ordre	180	175	115	115	120
Virement à la section d'investissement		0	0	0	0
Total des dépenses de fonctionnement	2 776	1 409	2 708	1 463	2 709
Section d'investissement					
Recettes					
Apports, dotation, réserves	10	1	10		10
Subventions	0				
Excédent antérieur reporté	671	673	815	815	919
Opérations d'ordre	180	175	115	115	120
Virement à la section de fonctionnement		0			
Total des recettes d'investissement	861	848	940	930	1 049
Dépenses					
Immobilisations	832	4	793		468
Autres immobilisations			135		569
Opérations d'ordre	29	28	12	12	12
Total des dépenses d'investissement	861	32	940	12	1 049

14°) Scolaire

Ce budget concerne l'école du Dorat.

Le Conseil Communautaire de la CCHLeM et le Conseil Municipal de la commune du Dorat ont décidé fin 2019 de retransférer la compétence scolaire à la commune du Dorat.

Ce transfert a été effectué à compter du 1^{er} octobre 2020.

Ce budget a été clôturé au 30/09/2020 par délibération N°2020-154 du 22/09/2020 approuvant l'acte de transfert

Le compte de gestion 2020 de ce budget a été approuvé par délibération N°2020-184 en date du 14/12/2020

Le compte administratif a été approuvé par délibération N°2020-185 en date du 14/12/2020

La dissolution de ce budget a été approuvée par délibération N°2020-186 en date du 14/12/2020

15°) Enfance-Jeunesse

Ce budget regroupe les services Enfance-Jeunesse et Petite-Enfance (Multi accueil et relais assistantes maternelles). Les programmes d'investissement 2021 sur ce budget sont : une clôture pour l'ALSH du Dorat, l'aménagement du bâtiment sur RAM de Magnac Laval, des équipements pour le multi-accueil du Dorat, l'acquisition de divers matériels informatiques pour le service multi-accueil.

(en milliers d'euros)	2019		2020		2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
Section de fonctionnement					
Recettes					
Produits des services du domaine	573	558	585	593	568
Dotations et participations	71	49	60	56	60
Autres produits de gestion courante	576	576	555	435	570
Atténuation de charges	0	0	0		
Autres recettes	0	0	0	48	
Recettes réelles de fonctionnement	1 220	1 183	1 200	1 132	1 198
Recettes d'ordre	2	2	4	4	4
Excédent antérieur reporté	28	28	15	15	17
Total des recettes de fonctionnement	1 250	1 213	1 219	1 151	1 219
Dépenses					
Charges à caractère général	347	341	319	262	273
Charges de personnel	852	841	867	848	924
Autres charges de gestion courante	3	1	4	1	2
Charges financières	3	3	3	2	3
Charges exceptionnelles	1	1	8	1	3
Dépenses imprévues	5	0	5	0	
Dépenses réelles de fonctionnement	1 211	1 187	1 205	1 114	1 205
Dépense d'ordre	11	11	14	14	14
Virement à la section d'investissement	28				
Total des dépenses de fonctionnement	1 250	1 198	1 219	1 128	1 219
Section d'investissement					
Recettes					
Subventions		1	4		4
Dotations		1			6
Emprunts			21		16
Excédent antérieur reporté	6	6			
Virement de la section de fonctionnement	28				
Opérations d'ordre	11	10	26	26	26
Recettes d'investissement	45	18	51	26	42
Equipement	35	15	19	1	16
Emprunts	8	8	9	8	9
Opérations d'ordre	2	2	16	16	17
Déficit antérieur reporté			7	7	0
Dépenses d'investissement	45	25	51	32	42

Détail des dettes du budget annexe **Enfance Jeunesse** :

Emprunt : Crédit Agricole

Montant initial : 150 000 €

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021										ICNE de l'exercice	
	Cov vert ture O/N (10)	Montant couvert	Catego rie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en an nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (in cessibles) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
1631												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				56 121,19					8 744,64	2 265,76		
1641 Emprunts sur titres				56 121,19					8 744,64	2 265,76		
16411	N			56 121,19	1,50	F	1,00	8 744,64	2 265,76			
1642 Emprunts sur dettes												
1643 Emprunts d'investissement												
1644 Emprunts d'investissement liés au régime de retraite												
1645 Autres emprunts auprès des établissements financiers												
1646												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
1651												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
1671												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681												
1682												
1683												
1684												
1685												
1686												
TOTAL GENERAL				56 121,19					8 744,64	2 265,76		

Annexe 1 – STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

1 - Structure des effectifs :

Tableau des effectifs sur emplois permanents au 22 septembre 2020 :

Cadres d'emplois par filière	Catégorie	Nombre de postes ouverts en conseil communautaire	Nombre de postes pourvus	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur général des services	A	1	0	
Attaché	A	8	6	3 postes d'attaché sont pourvus par 3 agents contractuels en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 1 poste d'attaché est pourvu par 1 agent contractuel en application de l'article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions du décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996.
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif	C	11	9	1 poste à 23h/semaine 1 poste à 17h30/semaine
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur		1	1	
Technicien	B	3	3	1 poste de technicien est pourvu par 1 agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984
Agent de maîtrise	C	2 - 1 = 1	2 - 1 = 1	1 poste à 29.52h/semaine
Adjoint technique	C	25 - 1 = 24	22 - 1 = 21	1 poste à 14h/semaine 1 poste à 17.5h/semaine 1 poste à 23.25h/semaine 1 poste à 26h15/semaine (agent en CDI) 1 poste à 4h/semaine (agent en CDI)

				1 poste à 5h45/semaine 1 poste à 25h/semaine 1 poste à 9h30/semaine 1 poste pour un agent en détachement à l'entreprise NCI (depuis le 01/04/2007)
--	--	--	--	---

Cadres d'emplois par filière	Catégorie	Nombre de postes ouverts en conseil communautaire	Nombre de postes pourvus	Observations
FILIERE CULTURELLE				
Bibliothécaire	A	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	9	9	1 à 21h/semaine
FILIERE ANIMATION				
Animateur	B	2	2	
Adjoint d'animation	C	14	12	1 poste à 28h/semaine 1 poste à 17.5h/semaine
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Auxiliaire de puériculture	C	2	2	1 poste à 28h
FILIERE SOCIALE				
Assistant socio-éducatif	A	1	1	1 poste à 28h/semaine
Educateur de jeunes enfants	A	2	2	1 poste à 28h/semaine
ATSEM	C	1 - 1 = 0	1 - 1 = 0	
Agent social	C	1	1	1 poste à 14h/semaine
TOTAL des emplois		83	73	

2 – Dépenses de personnel :

Année	Frais de personnels (chapitre 012)
2016	2 837 981 €
2017	2 720 474 €
2018	2 850 545 €
2019	3 184 985 €
2020	3 249 881 €

3 – Temps de travail :

Le 28 mars 2018, un protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail a été adopté par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche afin de fixer les règles applicables à l'ensemble des agents en matière d'organisation du temps de travail.

Ce protocole poursuit trois objectifs principaux :

- se conformer à la réglementation en vigueur ;
- harmoniser les pratiques des quatre anciennes communautés de communes ayant fusionné pour donner naissance à la CCHLeM ;
- optimiser l'organisation des services afin de rendre à la population un service public de qualité.

Désormais et conformément à l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, la durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Il est également à préciser que l'adoption de ce protocole a permis aux agents de la communauté de communes de choisir la durée de travail hebdomadaire qui leur convenait le mieux (35h ou 37h ou 39h), étant entendu qu'une récupération sous la forme de RTT est prévue pour ceux ayant opté pour un temps de travail supérieur à 35h par semaine.

4 – Les évolutions en 2020 :

- **Mise en place du RIFSEEP :**

En 2020, la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il a notamment permis une harmonisation des 4 anciens systèmes de régime indemnitaire des agents.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs.

Des groupes de fonction ont été définis. A chaque groupe est attribué un montant de prime. L'effort financier a été principalement accès sur les catégories C.

Le coût pour 2020 est de 87 000 €.